

## DEROULEMENT D'UNE ADMISSION EN EHPAD

**Vous ou l'un de vos proches désirez être admis à l'EHPAD des portes d'Ariège Pyrénées**

**Vous devez remplir un dossier de demande d'admission (cerfa n° 14732\*03) soit en version papier soit directement sur le site internet Viatrajectoire**

**La commission d'admission de l'EHPAD analyse votre demande (sur critères médicaux)**

**Si la commission émet un avis médical défavorable**

**Le dossier est automatiquement classé dans les « demandes refusées », un courrier vous en informant vous est envoyé.**

**L'EHPAD ne peut malheureusement pas vous accueillir et vous invite, le cas échéant, à envoyer votre dossier à d'autres établissements.**

**Si la commission émet un avis médical favorable**

**Le dossier est automatiquement placé sur liste d'attente, un courrier vous en informant vous est envoyé. Vous devez alors attendre qu'une place soit disponible. Pour maintenir la demande sur liste d'attente, il est impératif que le demandeur contacte l'établissement tous les 3 mois (par mail, par téléphone ou par écrit).**

**Dès qu'une place est disponible, l'EHPAD vous contacte pour vous proposer un rendez-vous avec le médecin coordonnateur afin de convenir ensemble d'une date d'entrée et visiter l'établissement.**

**Si le résident refuse l'entrée en EHPAD, vous devrez préciser si la demande doit être annulée ou si l'EHPAD doit classer le dossier en attente (Vous devrez alors nous recontacter le moment venu)**

**Si l'accord du résident et/ou de l'entourage est donné, un agent administratif vous recevra afin de constituer le dossier administratif et de préparer au mieux l'entrée.**

**Vous préparez le déménagement et l'entrée dans l'établissement**